

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP section anglais - espagnol, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Yann PERRON
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-président

M. Pierre POTTEZ
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Cécile BIDOU
Professeure de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Mme Aurore CORTES CHEYRON
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Agnès COURAUD
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de RENNES

Mme Delphine DAVIN-GUILLOIS
Professeure certifiée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Jérôme GANNARD
Personnel de direction

Académie de LILLE

M. Agustin GARZON CAPILLA
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

Mme Marie-Claire GERBER-COTREZ
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Guillaume MENARD
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Marena TURIN-BARTIER
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Nelly JOUBIN LEMOINE
Attachée d'administration de l'Etat

Académie d' ORLEANS-TOURS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU